

PROGRAMME DE FORMATION SSIAP3

(Ce programme de formation est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié du ministère de l'intérieur)

- **Public : tout public**
- **Lieu de la formation : CFIPE Bobigny / ROSNY SOUS BOIS**
- **Tarif : Nous consulter, voir adresse e-mail ci-dessous.**
- **Organisation : 216 heures de formation (hors examen) – 10 personnes maximum par groupe**
- **Pré requis :** Diplômé d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou S.S.I.A.P 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction. AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité. Diplômé de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience) ou diplômé. Compréhension et retranscription de la langue française.
- **Fréquence d'évaluation pratique et théorique du stagiaire :** environ trois évaluations par session.
- Diplômé de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience) ou diplômé * Compréhension et retranscription de la langue française.
- **Objectifs :** Occuper un poste de chef de Service de sécurité incendie au sein du service de sécurité incendie d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH)
- **Modalités & Délais d'accès : 02 semaines avant le début de la formation (Nos dates de session sont disponibles (Voir plan ci-dessous))**
- **E-MAIL : cfipe2@yahoo.com**
- **Directeur Pédagogique : BAKAYOKO Siaka cfipe2ahoo.com**

CONTENU DE LA FORMATION

LE FEU ET SES CONSEQUENCES	- le feu - comportement au feu - mise en œuvre des moyens d'extinction
LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS	- matériaux de construction - études de plans - outils d'analyse
LA REGLEMENTATION INCENDIE	- organisation générale de la réglementation - classement des bâtiments - dispositions constructives et techniques - moyens de secours - visites - notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
GESTION DES RISQUES	- analyse des risques - réalisation des travaux de sécurité - documents administratifs
Conseil au chef d'établissement	- Information de la hiérarchie - Veille réglementaire
Correspondant des commissions de sécurité	- Les commissions de sécurité
LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE	- organiser le service - exercer la fonction d'encadrement - notions de droit du travail - notions de droit civil et pénal
LE BUDGET DU SERVICE SECURITE	- suivi budgétaire du service - fonction achat - fonction maintenance

SARL CFIPE

Siège social : 2, rue des Brugnauts 92220 Bagneux / Siège administratif : 112 Avenue du Général De Gaulle /93110 Rosny-Sous-Bois
Etablissement secondaire : 8 Avenue Henri Barbusse/93000 BOBIGNY - Tel 01-48-31-76-70 ou 09-70-75-54-16- Capital 5000 euros N° SIRET 495 074 84100026 @cfipe2@yahoo.com – CODE NAF 8559A -
N° déclaration d'activité 11 92 20405 92 - R.C.S. Nanterre 495 074 841-TVA Intra FR14495074814- N° Agrément SST: 670028/2015/SST-01/0/12 /N°agrément CQP CFIPE ROSNY 9318121701 – N° Agrément SSIAP: 026/92

Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020

CONDITIONS DE VALIDATION

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Ecrite 2	Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie. Le rendu portera sur : - la présentation générale du projet - la nature des travaux - les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité. - Notice descriptive précisant : - l'incidence éventuelle sur le classement initial - la nature des aménagements et matériaux utilisés - les renseignements concernant les dégagements - les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques ...)	2 h 30	Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé. L'épreuve se déroulera avec documents.
Orale	Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'épreuve se déroulera avec documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses connaissances personnelles et de tout texte ou document
Remarques	Les examinateurs de l'épreuve orale seront deux chefs de service de sécurité en fonction. Le président du jury pourra soit confier la correction des copies du rapport à un préventionniste recyclé ou les corriger pendant le déroulement de l'épreuve orale. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues Le président du jury pourra désigner une personne chargée de surveiller les épreuves écrites. Seuls 12 candidats pourront se présenter à un même examen. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.			
Certification	L'épreuve orale doit conclure l'examen. Le QCM et l'élaboration de la notice technique de sécurité peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre. Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale. Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12. Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.			

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support pédagogique – Ouvrages de France-Sélection Réf.E0104 + Réf. E0064 (voir liste en annexe)
- Vidéoprojecteur
- Salle pédagogique équipée pour les formations en sécurité incendie
- Système QuizzBox pour les QCM d'entraînement - Règlement sur les IGH

SARL CFIPE

Siège social : 2, rue des Brugnauts 92220 Bagneux / Siège administratif : 112 Avenue du Général De Gaulle / 93110 Rosny-Sous-Bois
Etablissement secondaire : 8 Avenue Henri Barbusse/93000 BOBIGNY - Tel 01-48-31-76-70 ou 09-70-75-54-16- Capital 5000 euros N° SIRET 495 074 84100026 @cfipe2@yahoo.com – CODE NAF 8559A -
N° déclaration d'activité 11 92 20405 92 - R.C.S. Nanterre 495 074 841-TVA Intra FR14495074814- N° Agrément SST: 670028/2015/SST-01/0/12 /N°agrément CQP CFIPE ROSNY 9318121701 – N° Agrément SSIAP: 026/92

Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020